

BÂTIMENT

LE GRAND CHANTIER DE LA RESPONSABILITÉ

LE 1^{ER} MAI 2024 MARQUERA LE PREMIER ANNIVERSAIRE DU DÉMARRAGE EFFECTIF DE LA REP BÂTIMENT, OU REP PMCB : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT. DE PAR SES VOLUMES – 42 À 46 MILLIONS DE TONNES PAR AN, SELON LES SOURCES –, LA DIVERSITÉ DES DÉCHETS EN JEU ET LA VARIÉTÉ DES ACTEURS IMPLIQUÉS, C'EST LA PLUS IMPORTANTE FILIÈRE REP DÉPLOYÉE EN FRANCE. ET VRAIMENT PAS LA PLUS SIMPLE À METTRE EN ŒUVRE ! LE POINT DANS NOS DÉPARTEMENTS.

DOSSIER RÉALISÉ
PAR NADIA LEMAIRE

La Rep ou "responsabilité élargie du producteur" ? C'est ce système de gestion des déchets qui découle du principe du "pollueur payeur" et implique que les metteurs sur le marché d'un produit (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur propre marque) prennent en charge financièrement sa gestion en fin de vie. Inscrite dans la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agce) du 10 février 2020, la Rep Bâtiment a vu son lancement plusieurs fois décalé pour ne réellement démarrer que le 1^{er} mai 2023. C'est depuis cette date, en effet, que les producteurs de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) versent les écocontributions (une somme qui est ajoutée au prix de vente des produits) aux éco-organismes agréés auxquels ils ont adhéré.

« UNE COMPLEXITÉ SANS NOM »

« Or, pour cette Rep, ils sont quatre à se disputer le marché : Ecominéro pour les déchets inertes, Valdelia et Ecomaison pour les autres déchets, et Valobat pour les deux catégories de déchets. Chacun a son logiciel et ses manières de faire, avec des procédures d'admission et de tri des déchets différentes, ce qui, en pratique, est d'une complexité sans nom ! Sans oublier l'Ocab, l'organisme coordinateur, qui est composé d'eux quatre et est censé chapeauter le tout ! », note d'emblée le Haut-Savoyard François Excoffier. Dirigeant de la société Excoffier Recyclage, qui rayonne sur les deux Savoie, il est également président de Federec, Fédération des entreprises du recyclage (1 200 entreprises de la collecte, du tri et de la valorisation) ➔

NADIA LEMAIRE



La Rep désorganise plus les choses qu'elle ne les améliore

François Excoffier (Federec)

Point.P s'est vite mise dans le mouvement

Principale enseignes de Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Point.P est bien engagée dans l'aventure. « Sur nos 96 agences présentes en Auvergne-Rhône-Alpes, 60 sont concernées par les obligations de la Rep PMCB. À l'échelle des deux Savoie et de l'Ain, cela représente 18 agences sur les 25 situées dans ces trois départements. Et 15 sont déjà opérationnelles, à fin mars 2024 », explique Nicole Truminski, responsable "patrimoine immobilier et achats hors négoce" de Point.P Aura, chargée de la mise en place de la Rep dans la région. Effectué en partenariat avec Valobat, le déploiement de la Rep s'opère de manière progressive. « Sur ces trois départements, les deux premiers points que nous avons ouverts sont ceux d'Annecy, en Haute-Savoie, et de Chignin, en Savoie, actifs depuis mai 2023. Ils ont été suivis par d'autres, au fil des mois, dans les Savoie ainsi que dans l'Ain, où le site de Saint-Denis-du-Bourg est actif tandis que celui de Bourg-en-Bresse se met en place », poursuit-elle. Pour Point.P comme pour les autres négoce de matériels, certaines

ouvertures ont pris du retard du fait de la pénurie de contenants de collecte sur le marché. Équiper les sites exige un travail en amont. « Nous avons eu des réunions avec Valobat pour analyser les typologies d'agences et de clientèles, afin d'adapter les tailles de contenants aux besoins des clients et aux quantités de flux potentiels. Ensuite, il a fallu trouver les espaces nécessaires pour la mise en place des bennes, et repenser l'organisation et les déplacements sur les sites : il en va de la sécurité des clients et du personnel », détaille la responsable.

À cela s'ajoute un important travail d'information et de communication, à l'adresse des clients, essentiellement des artisans, pour leur faire connaître ce nouveau service (pour l'heure, certains points de reprise enregistrent encore peu de dépôts), mais aussi des collaborateurs de l'enseigne : « La gestion des déchets n'est pas notre métier premier. Cela nécessite des adaptations. Et comme pour tout changement d'habitude, cela peut générer des réticences », analyse Nicole Truminski.



PHOTO



à la tête de laquelle il a été réélu haut la main le 6 février dernier. Selon lui : « Cette Rep est un rendez-manqué, où personne n'est satisfait et où tout le monde est perdant. La Rep désorganise plus les choses qu'elle ne les améliore. Il faut faire une pause et un effort de simplification. »

LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT, VENT DEBOUT !

Du côté des entreprises du bâtiment, toutes tailles et corps de métiers compris, le mécontentement est réel. Depuis le lancement de la Rep, les critiques pleuvent, portées jusqu'au ministère de la Transition écologique par les fédérations représentatives que sont la Capeb et la FFB. Ce qui a déclenché les tensions, « c'est le fait de payer les éco-contributions sur les produits depuis mai 2023 sans que le service de reprise attendu ne soit opérationnel », relevait, en novembre dernier, Anne Jeannolin, présidente de la Capeb 73. « Sur notre territoire, le service de reprise n'est pas à la hauteur. Le maillage est insuffisant. En février-mars, selon les chiffres de l'Ocab, on comptait une trentaine de points de collecte effectifs ou à venir, et, parmi ces sites, dix plateformes d'inertes qui n'acceptent donc que les mélanges d'inertes et béton », ajoute Sandrine Veiga, secrétaire générale de la Capeb 74. Le constat est identique chez les voisins de Savoie et de l'Ain, et plus généralement en France. « Les retours de nos adhérents sont plutôt négatifs au sujet de cette Rep, dont l'appropriation est lente et difficile. Nous

Nicole Truminski (en médaillon) : « Chez Point.P, la gestion des déchets n'est pas notre métier premier. Cela nécessite des adaptations. »



“ Dans les faits, la complexité de la mise en œuvre des points de collecte est réelle ”

Édith Baud, responsable du pôle “déchettes” de Grand Lac, Zaher Bentaleb, l'agent référent sur la déchetterie de Drumettaz, et Jean-Marc Drivet, vice-président à la valorisation des déchets et l'économie circulaire.

« faisons un travail d'information mais, sur le terrain, persiste un grand flou », confirme Olivier Aubert, président de la FFB 74.

« IL FAUT DU TEMPS »

Comment expliquer cette situation? « Il faut du temps. Le déploiement de la Rep ne peut se faire que progressivement », répètent les éco-organismes, dont les représentants régionaux ne rechignent pas à aller sur le terrain à la rencontre des différents maillons de la filière. « La loi Agec prévoit un maillage des points de reprise tous les 10 à 20 km (en zone rurale), selon la densité des zones concernées. Ce déploiement a démarré en 2023 par l'ouverture des points de reprise au sein des négoce de matériaux. Sont en effet concernées par l'obligation de reprise sans frais des déchets triés des professionnels, les enseignes de plus de 4 000 m², ce qui nécessite forcément des adaptations chez les distributeurs (lire encadré). Puis les déchetteries professionnelles sont entrées dans la partie », rappelle, pédagogue, Olivier Castagno, responsable régional de Valobat.

Lui, a comptabilisé, sur nos trois départements : « 101 sites (déchettes professionnelles et négoce) en contrat Valobat – 39 en Haute-Savoie, 38 en Savoie, 24 dans l'Ain – qui sont de potentiels points de reprise ». Parmi eux, en février, neuf étaient actifs en Haute-Savoie, idem pour la Savoie (9) et dix dans l'Ain. « Dans les faits, la complexité de la mise en œuvre est réelle », reconnaît-il.

La situation est plus gérable pour Écominéro, positionnée uniquement sur la catégorie

Grand Lac, une collectivité pionnière

En 2023, les collectivités territoriales, pièces indispensables du maillage, ne s'étaient pas précipitées dans le dispositif Rep. À fin 2023, aucune d'entre elles n'avait encore contractualisé avec un éco-organisme. L'élaboration difficile d'un contrat unique, la complexité du dispositif, avaient provoqué un certain attentisme. Il semble que 2024 ait apporté une embellie pour la Rep, au moins sur ce front des collectivités locales. Plusieurs d'entre elles se sont engagées dans le dispositif. Dans les territoires des Savoie et de l'Ain, « six collectivités ont signé leur contrat PMCB, représentant 27 déchetteries publiques, pour de premiers déploiements entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril », se réjouit Olivier Castagno, responsable régional de Valobat. Parmi elles, la communauté d'agglomération Grand Lac (siège : Aix-les-Bains) fait figure de pionnière puisqu'elle est la première dans la région à avoir basculé dans la Rep l'ensemble de ses déchetteries, et ce au 1^{er} février. « Concrètement, il s'agit de nos cinq déchetteries qui accueillent les déchets des particuliers, à Drumettaz, Grésy-sur-Aix, Le Bourget-du-Lac, Chindrieux et Entrelacs (Albens). Et nous avons fait le choix de mettre en place le maximum de flux possibles », explique Édith Baud, responsable “économie circulaire - pôle déchetteries - service valorisation des déchets” de Grand Lac.

« Deux enjeux ont motivé la collectivité à se lancer sans attendre, renchérit Jean-Marc Drivet, 9^e vice-président à la valorisation des déchets : la dimension financière – puisque les déchets sous REP ne sont plus pris en charge financièrement par la collectivité mais par la filière, ce qui est plus juste – et le critère environnemental, car nous souhaitons que les déchets partent dans les bonnes filières de valorisation. » Ce basculement a exigé un travail important en amont avec les éco-organismes pour définir, notamment, la manière de mettre en place les flux de cette nouvelle Rep dans les différentes déchetteries.

« Concrètement, cela amène beaucoup d'évolutions sur les sites, sachant que certains flux sont communs avec d'autres Rep qui étaient déjà en place. Tout cela exige des adaptations techniques et humaines, et a nécessité de repenser l'agencement des bennes, de réorganiser l'attribution des différents contenants et d'optimiser les zones de tri car l'espace n'est pas extensible », souligne Édith Baud. Cette nouvelle Rep a également généré de nouvelles consignes de tri, plus complexes. Pour accompagner ces changements, la signalétique a été revue. Et le personnel est formé en continu. « Le rôle des agents d'accueil est primordial, les usagers ayant besoin d'information pour s'approprier ces nouvelles consignes », conclut la responsable des déchetteries.



**La Haute-Savoie
est en retard
par rapport
aux objectifs**

Cédric Gergaud (Écominéro)

Réemploi : il est urgent d'accélérer !

Le 3 février dernier a été inaugurée, à Trébilliet, sur la commune de Montanges, près de Valservhône, la première matériauthèque de l'Ain. Porté par Julien Reboulet, ingénieur de formation, et une quinzaine de bénévoles, Cerestia, c'est son nom, a pour objectif la récupération des matériaux de construction, d'aménagement de la maison et de bricolage destinés à être jetés, pour les mettre en vente pour les particuliers ou les entreprises. Ce nouveau site vient donc compléter le réseau des matériauthèques déjà présentes localement, telles que Bozar, à Annecy, La Bois-cyclerie, à Faverges (réemploi et réutilisation de bois de récupération), Numérobis, dans la vallée de l'Arve, ou bien encore, côté Savoie, à Chambéry, la plateforme (1000 m² - 9 salariés en insertion) d'Enfin !

Réemploi, association créée en 2020 par un collectif composé de Kayak Architecture, Les Chantiers valoristes, Trialp, l'Ensam et Nantet Locabennes. Signalons au passage que, grâce à un projet de contenants innovants, la structure

chambérienne, avec en tête Astrid Magnin, sa dynamique coordinatrice chargée du réemploi, figure parmi les onze lauréats (sur plus d'une cinquantaine de projets déposés) de l'appel à manifestation d'intérêt Valobat lancé en octobre 2023 dans le cadre de la Rep Bâtiment et visant à soutenir des projets portés par les plateformes de réemploi. Car, en la matière, il y a fort à faire. Sur le papier, le réemploi des matériaux est un axe important de la Rep PMCB. Son cahier des charges en fait « une priorité » et fixe aux quatre éco-organismes agréés un objectif de 2 % des plus de 40 millions de tonnes de déchets produits par an (hors béton), pour 2024, et de 4 % en 2027. Mais, dans la pratique, le réemploi reste très marginal (moins de 1 % selon l'Agence de la transition écologique). La faute à de nombreux freins à la fois juridiques et réglementaires, mais qui tiennent aussi à une certaine frilosité, voire méfiance, des maîtres d'ouvrages publics et privés, qu'il faudra bien parvenir à convaincre pour avancer.

des inertes (déchets minéraux) : « car nous évoluons au sein d'une filière dynamique, qui était très bien organisée et avait bien anticipé », se réjouit Cédric Gergaud, le responsable régional.

Pour rappel, les inertes constituent un gisement déjà valorisé à 76 % ; l'un des objectifs de la Rep étant de grimper à 90 % en 2028. « Pour le moment, dans les Savoie et l'Ain, le déploiement s'effectue de manière conforme à nos prévisions, avec cependant un petit bémol pour la Haute-Savoie où l'on observe un retard par rapport aux objectifs, que nous allons analyser », poursuit Cédric Gergaud.

MANQUE D'ANTICIPATION

« Cette Rep, on en parlait depuis des années. Et nous savions que sa mise en œuvre serait progressive. Nous avons bien cela en tête », note l'Aindinois Franck Perraud, vice-président de la FFB au niveau national et également PDG de Perraud et associés, à Saint-Jean-le-Vieux, spécialisée dans la charpente métallique et la métallerie. Selon lui : « La première grosse déconvenue est venue du fait que les tarifs des écocontributions pour 2024 ne nous ont pas été communiqués à l'avance, comme nous le demandions légitimement pour pouvoir nous organiser. » Un point de crispation que partage aussi la Capeb. Et ce n'est pas tout : « La loi prévoyait, aux côtés des points chez les distributeurs réservés aux artisans et TPE, la reprise des déchets en atelier, pour des entreprises plus importantes. Or, cette solution

ALB. ZUARE



À la grande satisfaction d'Astrid Magnin (photo), sa coordinatrice de la filière de réemploi, l'association Enfin! Réemploi vient de signer avec Bouygues Énergies & services, entité d'Equans France, un mécénat visant à professionnaliser la filière.



Un gros travail de sensibilisation et de pédagogie est nécessaire

Sonia Pontet (Nantet Locabennes)



« La Rep PMCB est une révolution pour nous, car elle modifie nos pratiques de travail », explique Sonia Pontet, directrice générale de Nantet Locabennes

est quasiment inexistante. Les éco-organismes ne se sont pas mis d'accord. Et les dindons de la farce, c'est encore nous ! », poursuit Franck Perraud. De son côté, la Capeb bataille toujours avec les éco-organismes sur la collecte en entreprise : « afin que les critères d'éligibilité soient adaptés aux entreprises artisanales », précisent ses représentants départementaux.

Nantet Locabennes sur tous les fronts

« Si elle ne change pas notre cœur de métier – le recyclage des déchets du BTP –, la Rep PMCB est quand même une révolution pour nous, car elle modifie nos pratiques de travail », explique Sonia Pontet, directrice générale de Nantet Locabennes (105 salariés ; CA 2023 : près de 23 M€ ; siège historique à Petit-Coeur - La Léchère, en Savoie), une division de la branche "recyclage" du groupe familial Serfim.

Comme les autres entreprises du recyclage, Nantet Locabennes traitait auparavant en direct avec ses clients, entreprises privées et collectivités. La Rep opère un transfert de marchés. « Désormais, nous travaillons pour les éco-organismes, sachant que chacun a sa propre façon de fonctionner, ses propres procédures. Cela exige beaucoup de temps en matière de suivi administratif et d'accompagnement », poursuit la directrice. Chez Nantet, trois personnes se consacrent à 100 % au travail généré par les éco-organismes des différents Rep.

Concrètement, Nantet Locabennes, qui gère essentiellement des déchets du second œuvre (le nerf de la guerre de la Rep), travaille avec Valobat, Valdelia et Écomaison. La société, qui se présente comme « un préparateur de matières premières », a contribué, au fil des années, à l'émergence de nouvelles filières en sortant des gisements du bâtiment le plus

de déchets possible : plâtre, bois, laines minérales, membranes bitumineuses, menuiseries vitrées, briques plâtrières. Depuis le lancement de la Rep, elle est active sur les différents maillons de la chaîne. « Nous déployons des moyens de collecte chez les distributeurs, mais il y a peu de rotations de bennes », note Sonia Pontet. Autrement dit, il y a peu d'apports de déchets de la part des artisans. « Par manque de connaissance du service ? », s'interroge-t-elle.

Pour ce qui est des déchetteries professionnelles, « nos trois sites – à Francin-Porte-de-Savoie, Petit-Coeur-La Léchère et Aix-les-Bains – sont désormais agréés par Valobat », précise Sonia Pontet. Là aussi, elle constate « un démarrage timide » sur les déchetteries de Francin et de Petit-Coeur (Aix fonctionnant plutôt bien), qu'elle tente de comprendre : « Méconnaissance de la Rep ou appréhension face à sa complexité ? » Selon elle : « Un gros travail de sensibilisation et de pédagogie est nécessaire. »

Nantet Locabennes a pu réaliser quelques chantiers sous Rep avec Valobat, notamment en Tarentaise, « mais de nombreux professionnels ne savent pas du tout comment cette solution fonctionne, et le tri sélectif sur chantier reste, d'une manière générale, assez complexe à mettre en œuvre, ne serait-ce que pour des questions de place », analyse la directrice.

UNE ÉTUDE EN COURS

Quant à la solution de reprise sans frais sur les chantiers, prévue elle aussi dans la loi, « elle est, elle aussi, pratiquement inexistante », déplore Franck Perraud. Et cela ne va pas s'arranger, car l'État a reporté d'un an, à 2025 donc, cette obligation : le temps de revoir sa copie !

Une vaste étude pilotée par l'Ademe (Agence pour la transition écologique) et l'Ocab est en effet en cours pour déterminer quelles quantités de déchets pourront finalement être prises en charge, et si les frais de transport seront, oui ou non, payés par les éco-organismes... Un point crucial pour les entreprises, en effet.

« Aujourd'hui, la FFB demande un moratoire sur les tarifs, c'est-à-dire que les prix des matériaux soient gelés pendant un an », explique Franck Perraud. « Et aussi la création d'une structure qui rassemblerait toute la filière, amont et aval, entreprises du bâtiment et recycleurs main dans la main, car l'Ocab, ce sont les éco-organismes entre eux, où chacun travaille dans son coin ! » Comme François Excoffier au nom des entreprises de recyclage, Capeb et FFB plaident pour « un effort urgent de simplification des procédures ». Il en va selon eux de la survie de la REP. ■